

L'utilisation de l'IA générative :

***En quoi les services de communication des
acteurs publics sont aussi concernés par
cette problématique ?***

Sommaire

1. Définition de l'IA générative
2. Quelles sont les conséquences sur les artistes-auteurs du recours à l'IA générative ?
3. Que dit la loi sur le droit d'auteur ?
4. Que dit la justice ?
5. Les préconisations du Snac

1. Définition de l'IA générative

Définition de l'IA générative

Une IA générative est une technologie qui génère du contenu culturel, comme du texte, des images ou des sons, à partir de grandes quantités de données.

Entraînement de l'IA générative

L'IA générative s'entraîne à partir d'œuvres protégées appartenant aux auteurs et aux autrices ainsi que de tous contenus accessibles sur le web.



Quelques liens utiles :

France Num
CNIL

En quoi est-ce un problème ?



2. Quelles sont les conséquences sur les artistes-auteurs du recours à l'IA générative ?

musique & audiovisuel

L'utilisation des œuvres des auteurs pour entraîner les systèmes d'intelligence artificielle se fait sans l'autorisation et la rémunération des artistes-auteurs.

Musiques de jingle et autres musiques de communication sont directement concernées.

Les comédiens (acteurs et doubleurs) n'ont pas autorisé l'utilisation de leurs voix et de leurs visages.

- L'auteur n'a pas donné son autorisation pour que la machine écrive "dans son style"
- Les auteurs ne créent plus, ils corrigent la machine
- Les « faux » livres sont vendus en ligne en fonction d'algorithmes qui faussent le marché

littérature

arts visuels

Les illustrateurs, dessinateurs et graphistes sont remplacés par la machine qui ne peut saisir les enjeux d'une communication visuelle réfléchie et maîtrisée par un artiste :

- Les affiches (de festivals, salons...) sont générées par les IA, y compris pour des événements culturels
- Cela impacte directement les revenus des auteurs (perte d'activité et perte totale ou partielle de revenus)

Parole d'auteur : "c'est le *far west*!"

On relève:

- L'autorisation n'est pas donnée par l'auteur
- La rémunération n'est pas attribuée à l'auteur
- La transparence n'existe pas

En bref, les règles ne sont pas appliquées.

Conséquences directes sur les artistes-auteurs :

- Effet de substitution et perte d'emplois ou perte de chiffre d'affaires pour différentes catégories professionnelles
- Prolifération de produits générés par IA, au détriment de la véritable création avec, en filigrane, l'appauvrissement de toute la société, non diversité de représentations qui peuvent entraîner des clichés sociétaux systémiques (sexisme, racisme...)

enjeux transversaux

3. Que dit la loi sur le droit d'auteur ?

A. La règle de l'ART

La règle de l'ART

Pour faire respecter le droit d'auteur

Depuis le développement de l'IA dite "générationnelle", qui permet la production de contenus synthétiques concurrents des œuvres de l'esprit, le droit d'auteur n'est pas respecté par les grands acteurs de la tech.

Rappel de la règle de droit:

A – autorisation: un auteur doit donner son autorisation pour que ses œuvres soient utilisées

R – rémunération: toute utilisation des œuvres doit donner lieu à rémunération

T – transparence: toute exploitation des œuvres doit donner lieu à des relevés de comptes

Ce sont les règles indispensables à la protection des auteurs: que leurs œuvres ne soient pas pillées et qu'ils puissent continuer à vivre des fruits de la création et de l'exploitation de leurs œuvres.

B. En bref : les dispositions applicables

Le texte international

La **CONVENTION DE BERNE** pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (1886) confère :

- Une protection automatique pour le droit d'auteur : l'œuvre est protégée du seul fait de sa création (formalité non requise).
- Des droits moraux à l'auteur : en particulier, le droit de paternité et le droit au respect de l'œuvre.
- Une protection pour une durée maximum avant laquelle l'œuvre tombe dans le domaine public (en France : la période de protection dure pendant toute la vie de l'auteur + 70 ans après la mort de l'auteur).

Le texte européen

Le droit de l'Union européenne a profondément transformé la logique de la protection du droit d'auteur. Il octroie :

- L'assurance de la libre circulation des œuvres dans le marché intérieur tout en garantissant une rémunération adéquate des auteurs et autrices.
- Une définition autonome et uniforme d'une "œuvre de l'esprit" définie comme suit : *"est protégée par le droit d'auteur, la création intellectuelle propre à son auteur"*.

La **DIRECTIVE 2001/29/CE dite "INFOSOC"** a harmonisé les droits exclusifs de reproduction et de communication au public, qui constituent le socle de toute exploitation numérique des œuvres par les exploitants.

Le texte français

- Le **CODE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ("CPI")** : le droit d'auteur est défini comme un droit de *"propriété incorporelle, exclusif et opposable à tous, qui naît du seul fait de sa création, sur la tête de l'auteur"*.
- Le CPI précise que cette protection s'applique à toutes les œuvres de l'esprit, *"quels qu'en soient le genre, la forme, le mérite ou la destination"*.
- Le système français distingue deux catégories de droits : les droits patrimoniaux, qui permettent de contrôler l'exploitation de l'œuvre et d'en tirer une rémunération (c'est à dire les droits de reproduction et de représentation) et les droits moraux, qui protègent le lien personnel de l'auteur avec l'œuvre.
- Pour bénéficier de cette protection, l'œuvre doit être *"originale"*, c'est à dire *"qu'elle porte l'empreinte de la personnalité de son auteur"*.

C'est quoi l'IA Act ?

A retenir:

- L'IA Act est un cadre horizontal européen de gouvernance des systèmes d'IA, initialement pensé pour la sécurité, la santé, l'armement, la conformité aux droits fondamentaux et le bon fonctionnement du marché intérieur, et non comme un instrument de réglementation de propriété intellectuelle.
- L'IA Act a des dispositions qui sont applicables au secteur culturel.

→ MAIS: les dispositions de l'IA Act sont à ce jour inapplicables et cette réglementation a donc un impact très limité en termes de sauvegarde du droit d'auteur.

C. Est-ce que l'Europe a un rôle à jouer ?

C'est quoi le Guide des bonnes pratiques ?

A retenir:

- Le Guide est une émanation de l'IA Act et vise à « *servir de document d'orientation* »
- L'adhésion et la conformité aux règles du Guide devraient permettre aux fournisseurs signataires d'offrir une meilleure sécurité juridique.

→ MAIS: ce Guide est facultatif et souffre de lacunes techniques et sémantiques majeures qui affaiblissent la portée de la réglementation sur l'IA.

4. Que dit la justice ?

A l'échelle européenne

Notamment :

- **SNE, SGDL, SNAC c. META (France, 2025, action en cours)** : les syndicats français ont lancé une action de principe contre META pour faire condamner l'utilisation non autorisée de centaines de milliers d'ouvrages en français ou traduits en français dans les données d'entraînement de Llama, sans autorisation de leurs auteurs et éditeurs.
- **KODA v. SUNO (Danemark, 2025 action en cours)** : une action de la société danoise des créateurs de musique a débuté contre la possibilité offerte par SUNO de générer des contenus musicaux par intelligence artificielle. KODA poursuit SUNO pour entraînement sur des œuvres protégées par le droit d'auteur, sans autorisation, transparence ni rémunération.
- **RTI & MEDUSA v. PERPLEXITY (Italie, 2025, action en cours)** : action de Reti Televisive Italiane et Medusa Film qui a débuté pour faire sanctionner l'utilisation, sans autorisation et à grande échelle, de nombreux contenus audiovisuels et cinématographiques appartenant à RTI & MEDUSA, pour entraîner les systèmes d'intelligence artificielle de PERPLEXITY.

A l'échelle américaine

- **OpenAI, Inc. Copyright Infringement Litigation** : plusieurs recours collectifs ont été intentés par des auteurs et des titulaires de droits d'auteur d'ouvrages de fiction et de non-fiction contre OpenAI et Microsoft, pour violation des droits d'auteur lors de l'entraînement des LLM et en créant des œuvres contrefaites dans les résultats de ChatGPT.
- **Andersen c. Stability AI / Midjourney / DeviantArt** : Il s'agit d'une action déposée pour violation des droits d'auteur dans la création d'images générées par l'IA de Stability AI, Midjourney et DeviantArt.

→ A l'heure actuelle, il existe plus d'une **centaine d'actions** en justice dans le monde sur le fondement du droit d'auteur pour violation de la règle de droit par les opérateurs d'IA.



Les décisions jurisprudentielles émanant des juridictions nationales, européennes et américaines restent à ce jour limitées. Certaines décisions nationales en Europe sont par ailleurs soumises à des questions préjudicielles. On attend donc dans les prochaines années, des décisions de la Cour de Justice de l'Union Européenne.



Ces jurisprudences témoignent des points de tensions entre droit d'auteur et IAG.

5. Les préconisations du Snac en faveur du respect du droit d'auteur

Créations humaines



Faire appel à des artistes-auteurs pour réaliser des visuels;



Favoriser les commandes aux artistes-auteurs locaux et encourager la création humaine;



Contractualiser avec les artistes-auteurs de manière transparente et en rappelant les règles applicables dans le secteur culturel.

Contenus d'IA



Méconnaître le droit d'auteur en faisant appel à l'IA pour réaliser des visuels, c'est s'exposer à des risques de contentieux élevés;



Utiliser des IA malgré l'existence de conséquences écologiques, ses impacts sur le volume de commandes aux artistes-auteurs, c'est mettre en danger leur subsistance et la planète. C'est aussi encourager l'enrichissement des sociétés extra-européennes;



Contractualiser de manière opaque, c'est prendre le risque de provoquer un litige entre l'artiste-auteur et l'organisation faisant la commande artistique.

**Les fonds publics n'ont pas vocation à enrichir
les sociétés étrangères.**

**En respectant la règle de l'A.R.T.,
on préserve la Culture et la Société.**

***Soutenez la création artistique locale
en faisant appel aux artistes
de vos régions !***

Merci pour votre attention !

